

**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
DM-2023-0079**

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 14 novembre 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

**DM-2023-0079 – Immeuble sis au 411 à 415 chemin Saint-Louis:**

- Autoriser le lotissement d'un terrain rendant la marge arrière de l'habitation bifamiliale isolée existant dérogatoire;
- Que la marge arrière minimale dans la zone H-80 est de 7.5 mètres et que le demandeur demande une marge arrière de 4.6 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h.

**Donné à Beauharnois, ce 30 octobre 2023**



**Sandra Boulanger, greffière par intérim**